

Le président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Vu la loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu le décret 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs ;

Vu les délibérations du conseil Académique restreint de l'université en date **du 18 février 2020**

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **85 PR 562** est constitué ainsi que suit :

Membres locaux

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Fonction
1	Mme	Girod-Fullana	Sophie	PU	Représentante Collège/présidente
2	Mme	Malet-Martino	Myriam	PU	Membre local
3	Mme	Frances	Christine	DR CNRS	Membre local
4	Mr	Aimar	Pierre	DR CNRS	DU LGC représentant labo LGC
5	Mr	Pasquier	Christophe	PU-PH	Doyen représentant UFR

Membres extérieurs

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Etablissement
1	Mme	Rabouan	Sylvie	PU	Université de Poitiers
2	Mme	Hureau	Christelle	DR CNRS	LCC Toulouse
3	Mr	Bergé-Lefranc	David	PU	Aix Marseille Université
4	Mr	Baudrin	Emmanuel	PU	Université de Picardie
5	Mr	Allouchi	Hassan	PU	Université de Tours
6	Mr	Decout	Jean-Luc	PU	Université Grenoble Alpes

Article 2 : Le comité de sélection est présidé par **Mme Sophie GIROD-FULLANA**

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 18 février 2020

La Présidente du Conseil Académique en Formation Restreinte

Fabienne ALARY

